
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Concession d'utilisation du domaine public maritime pour la reconstruction d'une cale à bateau
sur le territoire de la commune de Saint-Aubin-sur-Mer**

Département de la Seine-Maritime

Il sera procédé **du mercredi 22 septembre 2021 à 9h30 au vendredi 8 octobre 2021 à 16h**, soit pour une durée de dix-sept jours consécutifs, à une enquête publique relative à une demande de concession d'utilisation du domaine public maritime pour la reconstruction d'une cale de mise à l'eau sur le territoire de la commune de Saint-Aubin-sur-Mer.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Saint-Aubin-sur-Mer.

L'autorité compétente pour prendre la décision de concession d'utilisation du domaine public maritime est le préfet du département de la Seine-Maritime.

Monsieur Laurent Hondo, ingénieur SNCF à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Pendant toute la durée de cette enquête, les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Saint-Aubin-sur-Mer, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)

- sur le site <http://staubinsurmer-caleabateau.enquetepublique.net>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur:

- à l'adresse de la mairie de Saint-Aubin-sur-Mer – 100 rue de la Mairie – 76740 Saint-Aubin-sur-Mer

- par voie électronique, à l'adresse : staubinsurmer-caleabateau@enquetepublique.net

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet du registre électronique <http://staubinsurmer-caleabateau.enquetepublique.net>

Le commissaire enquêteur assure trois permanences à la mairie de Saint-Aubin-sur-Mer, afin de recevoir les observations du public aux jours et heures suivants:

- mercredi 22 septembre 2021 de 9h30 à 12h30

- mardi 28 septembre 2021 de 13h à 16h

- vendredi 8 octobre 2021 de 13h à 16h

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de M Loïck Le Louargant – 06 61 21 92 15 - loick.louargant@sml76.fr

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Saint-Aubin-sur-Mer, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Saint-Aubin-sur-Mer.